

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1445/SG/AI rectifiant la décision n° 71-989/SG/AI du 10 juillet 1971 portant licenciement du caporal Ali Ibrahim, matricule 688, pour compter du 1er juillet 1971.

n° 72-1445/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
11 octobre 1972

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1972

Date du numéro
25 octobre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Les articles L et 2 de la décision n° 71-989/SG/AI du 10 juillet 1971 sont modifiés ainsi qu'il suit : Art. 1er. — Le caporal Ali Ibrahim, mle 688, est licencié par mesure disciplinaire. Au lieu de : « L'intéressé sera rayé des contrôles pour compter du 1^{er} juillet 1971 ». Lire : « L'intéressé sera rayé des contrôlés pour compter du 13 juillet 1971 ». Art. 2. — L'article 2 est ainsi complété : « Toutefois et à sa demande les retenues pour pension prélevées sur les rémunérations à compter du 1er mai 1969 pourront lui être restituées. »